

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 75 (1983)
Heft: 5-6

Artikel: Dix propositions du mouvement syndical tessinois pour une politique de l'emploi
Autor: Gallina, Roberto
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386148>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dix propositions du mouvement syndical tessinois pour une politique de l'emploi

Par Roberto Gallina

Après un long travail de sa Commission économique, l'Union syndicale tessinoise (Camera del Lavoro) a publié au mois de mars un document intitulé «Dix propositions syndicales pour une politique de l'emploi». Ce document a été présenté à l'opinion publique, aux forces politiques et aux organisations économiques du canton et soumis au parlement et au gouvernement tessinois.

Il s'agit d'une première contribution à l'économie du canton et au renforcement du rôle politique de notre syndicat, qui tient compte de notre «Programma '80» et se rapporte aux thèses économiques de l'USS. C'est à l'adresse de tous les militants des fédérations de l'USS qu'on présente ici une synthèse des chapitres qui peuvent donner lieu à un intérêt qui franchit parfois la situation particulière d'une région périphérique et frontalière comme le Tessin.

Présentation

Le problème du plein emploi acquiert dans notre société une importance toujours croissante, en particulier pour les jeunes, les travailleurs âgés et les femmes. Il ne s'agit pas seulement d'un problème transitoire, qui serait dû à une conjoncture défavorable, mais du résultat d'une série de changements structurels qui sont encore en cours. On vit aujourd'hui une phase de restructuration industrielle, suivie d'une redistribution géographique au niveau international de la production. Il faut se préparer pour faire face à cette période de transition et à la société post-industrielle, qui en résultera et dans laquelle l'électronique jouera un rôle fondamental. C'est dans ce sens qu'il faut considérer la décision de l'USS, prise au congrès d'octobre 1982, de lancer une initiative pour les 40 heures, dont le but est aussi de créer des emplois par une meilleure redistribution des réserves de travail. Il serait en effet faux de cultiver des illusions, telle qu'une croyance dans la possibilité immédiate de récupérer au bénéfice de la population tessinoise les 32000 places de travail actuellement occupées par les travailleurs italiens frontaliers: seul une réévaluation économique et qualitative pourrait les rendre attrayants aussi pour les tessinois.

Etant donné que l'économie privée n'assume pas ses responsabilités sociales, il appartient à l'Etat d'intervenir dans la lutte pour le maintien de l'emploi. Tout en reconnaissant les difficultés financières du canton (nous ne contestons pas les efforts pour rétablir l'équilibre des finances), on ne saurait accepter un manque d'engagement de l'Etat pour des raisons d'ordre financier.

La situation et les perspectives économiques

1. Le sous-emploi

Vu la stagnation de la croissance économique en Suisse, le succès des nouvelles technologies dans presque tous les secteurs de la production (robotisation et informatique) entraîne un redimensionnement de l'offre d'emplois.

Outre un taux de chômage bien supérieur à la moyenne suisse, le Tessin connaît aussi une situation de sous-emploi de la population résidante par rapport aux autres cantons. Pour les années '80 on estime à 6000 le nombre de jeunes en quête d'un premier emploi, qui dépasseront les besoins de remplacement (décès, retraites, mariage, etc.).

2. Le secteur tertiaire

Le développement du secteur tertiaire (privé et public) a été en mesure dans le passé d'absorber l'augmentation de la population active. La rationalisation, les nouvelles technologies et le blocage du personnel dans le secteur public affaiblissent cette tendance pour l'avenir.

3. Le secteur secondaire

La réduction des places de travail est due au phénomène de la reconversion industrielle (technologies et produits nouveaux) et de la redistribution mondiale de la production, plutôt qu'à la récession économique.

Dans les années '70 les emplois industriels ont diminué fortement et la reprise économique s'annonce encore très faible pour 1983, alors que la réévaluation du franc suisse se poursuit. Tout cela pourrait accélérer ce processus de reconversion et de transfert.

4. Faiblesse structurelle

Par son caractère (places de travail peu qualifiées, peu de cadres et de know-how), une bonne partie de l'industrie tessinoise est particulièrement exposée à la concurrence des pays à bas salaires: 60 pour cent de ses places de travail seraient «structurellement menacées». Cela est dû aussi au recours démesuré à la main d'œuvre frontalière, qui accepte des conditions salariales et de travail bien au-dessous de la moyenne suisse.

5. Région périphérique

Le processus de «désindustrialisation» non compensé par une «tertiarisation» se constate surtout dans les régions périphériques, dépourvues de grandes agglomérations urbaines (centres de services et de recherche, programmation, financement et commercialisation de la production industrielle).

Dix propositions au canton et à la Confédération

1. Innovation technologique et réduction de la durée du travail

Le progrès technologique, substitutif du travail humain, rend nécessaire une réduction généralisée de la durée du travail (40 heures pour tous).

Une disposition fédérale doit régler d'une façon graduelle l'introduction des innovations technologiques parallèlement à la réduction de la durée du travail (en particulier dans les postes et télécommunications, les chemins de fer, l'administration fédérale, cantonale et communale, les banques et les assurances) en fonction d'une politique de plein emploi.

2. Politique cohérente dans les services publics

Les perspectives socio-économiques actuelles (stagnation, sous-emploi, chômage des jeunes, vieillissement de la population, déséquilibres régionaux, émargination, criminalité, etc.) justifient une protection sociale plus accentuée lors de la période du boom économique.

Le maintien et le développement des services publics implique donc une augmentation des revenus fiscaux et une meilleure programmation du budget public.

3. Décentralisation régionale des services

Il faut contrer la tendance des services à se concentrer dans les agglomérations urbaines, par une politique de décentralisation des services publics et d'allocation des services privés (disposition de planification du territoire), tant au niveau fédéral que cantonal.

Dans ce sens il faudra, aussi de la part des syndicats, développer les formes coopératives, en particulier dans l'artisanat et les services.

4. Commerce extérieur et promotion internationale des libertés syndicales et de la protection sociale

Soumettre les accords commerciaux avec les pays en voie de développement à des conditions permettant l'adoption d'une politique de réformes qui garantit dans ces pays les libertés syndicales et l'amélioration des salaires et de la législation sociale.

5. Politique du crédit et reconversion industrielle

Puisque les banques sont réticentes dans la prise en charge des risques d'investissement pendant les périodes d'incertitude, on peut envisager une série de mesures plus ou moins «radicales» au niveau fédéral (contrôle public des banques, pourcentage des réserves obligatoirement investi dans le crédit industriel, garantie de la Confédération contre l'insolvabilité des débiteurs étrangers) et cantonal (promotion industrielle à travers la banque cantonale, participation à la Fondation tessinoise pour le second pilier, créé par l'Union syndicale tessinoise et les associations patronales en vue d'un financement des investissements).

6. Fond de développement

Impôt supplémentaire sur les superprofits des sociétés pour créer un fond public (contrôlé également par les syndicats) pour le financement des investissements industriels, tant au niveau fédéral que cantonal.

7. Coopération

entre université, Etat, industrie, patronat et syndicat pour la recherche favorisant l'innovation technologique.

8. *Programme énergétique autofinancé*

Une meilleure imposition des grandes sociétés hydroélectriques pourrait alimenter un fond pour les investissements dans le secteur énergétique (isolation thermique, énergie solaire, etc.) qui pourraient donner lieu à une demande accrue dans les secteurs du bâtiment, de l'artisanat et de l'industrie.

9. *Formation professionnelle*

- Garantir à tous les apprentis deux jours d'école et favoriser les écoles d'arts et métiers.
- Appliquer le projet «écoles alternatives», élaboré par une commission cantonale et appuyé par les syndicats.
- Améliorer les possibilités de «recyclage» des travailleurs menacés par l'évolution technologique à travers les services d'orientation professionnelle, et le perfectionnement professionnel.
- Vérifier la qualification des travailleurs frontaliers et des immigrés pour empêcher les transgressions des conventions collectives et soumettre la remise de nouveaux permis de travail pour ces travailleurs à une condition d'embauche de jeunes apprentis.

10. *Frontaliers et marché du travail*

- Sur la base des moyennes cantonales (et non seulement des zones frontalières) définir les conditions de salaire et de travail qu'un employeur doit prouver avoir offert à des travailleurs résidants, avant de pouvoir embaucher des frontaliers.
- Garantir le droit à la mobilité (entreprise et profession) aux frontaliers.
- Contingenter le nombre de travailleurs frontaliers, soit globalement soit par le nombre de nouveaux permis annuels.
- Réduire graduellement le nombre de nouveaux permis pour frontaliers en échange d'une augmentation équivalente des permis pour résidants.
- Remettre des permis de plus longue durée aux travailleurs frontaliers après une période «probatoire»; leur garantir les mêmes droits qu'aux travailleurs résidants en cas de licenciement ou de chômage.

Camera del Lavoro